

Comment obtenir la subvention ?

▣ Qui peut en profiter ?

Vous habitez Paris et souhaitez acheter un cyclomoteur électrique ?
Cette subvention est faite pour vous (offre limitée à un cyclomoteur par particulier).

▣ Concrètement, comment procéder ?

► Repérer le véhicule et l'acheter

Pour être conseillé sur les différents modèles disponibles, l'Espace Mobilités Électriques (EME) vous accueille :

16 rue de la Tour des Dames
75009 Paris

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et
de 13h30 à 17h00.

Vous découvrirez toute la gamme de cyclomoteurs disponibles, et pourrez même les essayer !

► Télécharger la convention et le formulaire de subvention

www.paris.fr



- > Déplacements
- > Démarches et services pratiques
- > Cyclomoteurs électriques

► Renvoyer la convention et le formulaire remplis accompagnés des pièces justificatives demandées (détail des pièces sur le formulaire de demande).

BRIEF d'après une création originale de Parimage (couverture) - Photo : Christophe Belin

LA MAIRIE DE PARIS OFFRE JUSQU'À

400 €

DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN

**CYCLOMOTEUR
ÉLECTRIQUE**

Plus d'info sur **www.paris.fr**

Bonne nouvelle !

La Ville de Paris subventionne jusqu'à **400 euros** l'achat de tout cyclomoteur électrique neuf (jusqu'à 25 % du prix d'achat TTC). L'objectif est d'inciter les usagers de deux-roues à s'équiper de véhicules silencieux et non polluants.



ROULEZ PROPRE

► + d'air

Le deux-roues est un mode de déplacement souple et particulièrement prisé des Parisiens. Près de 110 000 deux-roues motorisés circulent ainsi quotidiennement dans la capitale pour parcourir chacun en moyenne 25 km. Le choix du cyclomoteur électrique est essentiel pour l'air que vous respirez :

en roulant électrique, vos émissions de polluants et de gaz à effet de serre sont quasiment nulles.

► - de bruit

Alors que les deux-roues motorisés sont parmi les véhicules les plus bruyants (ils sont bien plus bruyants que les voitures !), **les cyclomoteurs électriques sont presque silencieux.**

► Mieux adapté !

La vitesse des cyclomoteurs électriques n'excède pas 45 km/h. La conduite est plus apaisée, plus responsable et donc particulièrement adaptée au milieu urbain.



ROULEZ MOINS CHER

Un deux-roues électrique, c'est 400€ de subvention et 0€ de carburant !

► Recharger son deux-roues électrique : c'est simple et gratuit

Pour recharger votre cyclomoteur électrique, vous pouvez profiter des quelques 40 bornes de recharge que compte Paris. Ces bornes offrent plus de 140 prises et permettent de recharger gratuitement votre deux-roues électrique.

Certaines sont munies d'arceaux d'accrochage : un service adapté pour plus de liberté !

En plus des bornes de recharge sur la chaussée, vous pouvez également profiter de près de 160 prises supplémentaires présentes dans une soixantaine de parcs de stationnement.



Au total, ce dispositif public compte plus de 100 points et près de 300 prises... pour l'instant, car le réseau de stations de recharge va encore s'étendre !

Un soutien à l'innovation technologique

En aidant à l'achat de cyclomoteurs électriques, la Ville de Paris amplifie son action en faveur du développement durable. Elle favorise l'acquisition de véhicules respectueux de l'environnement et encourage ainsi l'innovation technologique des industriels et des constructeurs.

